

## ***L'AJEFNB INTERVIENT DEVANT LA COUR D'APPEL***

**L'AJEFNB INTERVIENT DEVANT LA COUR D'APPEL** du Nouveau-Brunswick dans l'affaire *John Welton c. Pierre Mercier, 2934752 Canada Inc.* — Cette affaire portant sur le droit des assurances, dans laquelle une motion demandant la radiation d'un des défendeurs a été entendue par la cour, soulevait des questions importantes en matière de droits linguistiques, surtout en ce qui a trait à l'interprétation de ces droits, notamment des articles 16, 16.1 et 19 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et des règles devant servir à interpréter les droits linguistiques en général. En l'espèce, le demandeur, étant l'intimé de la motion, avait clairement indiqué dans son avis de poursuite ses intentions de procéder en français. En réponse à la motion de l'avocate du requérant qui demandait sa radiation du dossier, les avocates du demandeur ont déposé un affidavit en réplique rédigé en français de même qu'un mémoire juridique écrit en français. Les avocates du demandeur, étant parfaitement bilingues, n'ont pas indiqué la nécessité d'obtenir les services d'un interprète. Malgré ce fait, le juge qui a présidé l'audience de la motion s'est appuyé sur la règle 39.05 des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* afin d'insister que les avocates du demandeur procède en anglais compte tenu que l'avis de motion avait été déposé en anglais et compte tenu du fait que les avocates du demandeur n'avaient pas indiqué la nécessité d'obtenir les services d'un

interprète pour accommoder l'un des avocats au dossier, qui était un avocat unilingue anglophone.

L'AJEFNB a décidé d'intervenir dans cette affaire parce qu'elle se voyait en mesure de présenter à la Cour les principes qui devraient régir l'interprétation des droits linguistiques. À la lecture des décisions de la Cour suprême et de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, l'Association constate que la règle d'interprétation qui doit maintenant être appliquée dans tous les cas doit tenir compte de l'objet des droits linguistiques et être compatible avec le maintien et l'épanouissement des collectivités de langues officielles. Dans le cas en l'espèce, nous tenions à préciser qu'une disposition législative ne peut venir restreindre la portée d'un droit constitutionnel reconnu dans la *Charte*, à moins que cette restriction soit justifiable et raisonnable dans une société démocratique, ce qui n'a pas été établi en l'espèce.

L'AJEFNB s'est présentée devant la Cour d'appel le 10 mars et a réussi à obtenir le statut d'intervenante dans cette cause. Cette audience se poursuivra le 13 mai 2004, date à laquelle les parties présenteront leurs arguments à la Cour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine réunion du Conseil d'administration actuel de l'AJEFNB aura lieu dans le cadre de ses assises annuelles le 29 mai prochain, à Balmoral. Si vous désirez qu'un sujet particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec le président au 506-855-9191.

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE le 29 mai 2004, à Balmoral**

Cette année, les assises annuelles auront lieu le samedi **29 mai**, à **Balmoral**, à compter de **15 h 30**, à la *Brasserie 4 Saisons*, sur la rue Drapeau.

Un bloc de chambres a été réservé au *Manoir Adélaïde*, à Dalhousie, au coût de 80 \$ plus taxes, occupation simple ou double. Le numéro à composer pour réserver est le 1-800-934-5444 (prière de préciser que vous êtes membre de l'AJEFNB). Les *Chalets Le Nid du Héron* sont également disponibles, au village avoisinant de Charlo. Réservations : 1-506-684-3766. Un service de navette entre le *Manoir* ou les *Chalets* et la *Brasserie* sera offert gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Les assises seront suivies d'un banquet à la *Brasserie 4 Saisons*, à compter de 18 h 30. Venez vous amuser en compagnie de collègues et amis. Nous vous promettons une soirée des plus intéressantes !

### **APPEL DE CANDIDATURES**

Tous les membres ordinaires de l'AJEFNB sont éligibles à un poste à son Conseil d'administration. Si les dossiers de l'Association vous intéressent et que vous désirez y contribuer, nous vous invitons à communiquer avec la présidente du Comité des candidatures, Louise Aucoin, en composant le 506-863-2130 ou par courriel à l'adresse [aucoinl@umoncton.ca](mailto:aucoinl@umoncton.ca).

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU BARREAU DU N.-B.**

L'assemblée générale annuelle du Barreau du Nouveau-Brunswick aura lieu cette année à Fredericton, du 25 au 27 juin prochain, au *Delta*.

L'AJEFNB encourage tous ses membres à appuyer cette initiative du Barreau, qui, traditionnellement, a tenu à organiser ses assises annuelles dans la région

de St. Andrews. Si l'activité s'avère une réussite à Fredericton, le Barreau pourrait choisir de tenir ses assemblées générales annuelles futures dans diverses régions de la province.

### **CAMP D'ÉTÉ EN DROIT « À la découverte de nos droits »**

Pour une deuxième année consécutive, l'Association va être en mesure d'offrir un camp d'été dans le cadre du programme *Éducation Plus* du ministère de l'Éducation du N.-B. La première phase du projet, financée par Justice Canada, est presque terminée — cela comprend la mise à jour du matériel pédagogique, l'achat de matériel, etc.

Le Camp aura lieu du **27 juin au 3 juillet** inclusivement, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Les jeunes qui ont terminé la 9<sup>e</sup>, la 10<sup>e</sup> ou la 11<sup>e</sup> année sont admissibles.

Le Camp d'été en droit permet aux jeunes de se renseigner davantage sur le fonctionnement du système juridique canadien actuel ainsi que sur les différentes possibilités de carrière qu'offre la profession juridique. Des activités fort intéressantes sont prévues au menu. En voici un avant-goût : la tenue d'un théâtre-tribune et d'un mini-procès, la visite d'un tribunal, plusieurs sorties spéciales, etc.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à communiquer avec l'école que fréquente votre jeune.

### **NOUVELLE ÉDITION DU GUIDE JURIDIQUE DE L'AJEFNB**

L'AJEFNB publiera très prochainement une nouvelle édition de son *Guide juridique*. Une importante mise à jour a été effectuée, pour ainsi refléter des changements apportés à certaines lois du Nouveau-Brunswick et pour offrir davantage de renseignements au grand public. L'Association souhaite pouvoir lancer son nouveau *Guide* lors de ses assises, en mai. Par la suite, elle en fera la diffusion à tous ses membres et aux personnes qui en feront la demande.

## **UN NOUVEAU TOME S'AJOUTE AU RECUEIL**

L'Association s'acharne à terminer le septième tome de la collection *Recueil d'actes juridiques*. Ce nouveau tome porte sur le droit corporatif et vient s'ajouter aux 6 tomes déjà sur CD. Nous en sommes à l'étape de la révision linguistique. Là encore, nous souhaitons lancer le nouveau CD, qui comptera les 7 tomes, à nos assises annuelles. Comme par le passé, les membres de l'Association recevront gratuitement les sept tomes, sur CD.

## **FORMULAIRE DE PROCÉDURE EN DROIT DE LA FAMILLE**

L'AJEFNB produira bientôt un formulaire de procédure complet en droit de la famille pour l'usage de ses membres. Le formulaire et les annexes qui s'y rattachent sera produit sur CD-ROM et sera diffusé gratuitement aux membres de l'Association.

## **CHAMPS DE CAPTAGE ET BASSINS HYDROGRAPHIQUES — SECTEURS PROTÉGÉS AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Considérations lors de transferts de propriétés —**  
*Le Programme de protection des champs de captage* a pour but de protéger l'eau potable des municipalités (approvisionnant environ 150 000 résidents) qui dépendent de l'eau souterraine comme source primaire d'eau potable par la mise en œuvre du règlement 2000-47 du *Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage du Nouveau-Brunswick*, sous le régime de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* du Nouveau-Brunswick. Trois zones de protection distinctes sont définies pour chaque champ de captage. À l'intérieur de ces zones, le règlement interdit ou limite le stockage de produits chimiques et les activités d'utilisation des terres qui peuvent être nuisibles aux puits de production municipaux. À l'heure actuelle, onze municipalités se conforment à ce décret. L'objectif est de désigner les champs de captage dans toutes les municipalités d'ici 2008.

En vertu du *Programme de protection des bassins hydrographiques*, l'eau potable des communautés (approvisionnant environ 300 000 résidents) qui puisent leur eau potable de sources d'eau de surface de bassins hydrographiques est protégée. Ces secteurs

de bassins hydrographiques couvrent approximativement 4 % du territoire terrestre de la province, mais approvisionnent presque 40 % de la population avec de l'eau potable. La mise en œuvre du Règlement 2001-83 du *Décret de désignation du secteur protégé des bassins hydrographiques du Nouveau-Brunswick*, en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* du Nouveau-Brunswick, assure la protection de ces sources d'eau. Trois zones de protection distinctes sont définies pour chaque bassin hydrographique désigné.

Il faut noter que toutes les activités à l'intérieur des secteurs désignés sont interdites à moins qu'elles soient permises conformément au règlement respectif. Toutefois, les propriétaires fonciers affectés peuvent demander une exemption avant d'entreprendre une activité interdite en vertu du règlement. La réglementation diffère selon la source d'eau, à l'intérieur de chaque zone de protection.

Des renseignements supplémentaires concernant ces deux règlements, y compris des cartes situant les secteurs protégés, peuvent être obtenus en consultant les sites Web suivants :

- Règlement sur les champs de captage : [www.gnb.ca/0009/0371/0001/index.html](http://www.gnb.ca/0009/0371/0001/index.html)
- Règlement sur les bassins hydrographiques [www.gnb.ca/0009/0371/0004/index.htm](http://www.gnb.ca/0009/0371/0004/index.htm)

Vous pouvez également communiquer directement avec les agents régionaux du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :

Donald Bourgeois (Moncton) : 506-856-2374  
Gilles Thériault (Bathurst) : 506-547-2092  
Mark Bader (Saint-Jean) : 506-658-2558  
Sara Richard (Fredericton) : 506-444-5149  
Mélanie Savoie (Miramichi) : 506-778-6032  
Natalie Ryckman (Grand-Sault) : 506-473-7744

## **PROFIL D'UN MEMBRE**

**Lynne CASTONGUAY** — D'abord attirée par le domaine de la psychologie, Lynne CASTONGUAY obtient le baccalauréat dans cette discipline et par la suite la maîtrise à l'Université de Moncton. Sa thèse de maîtrise s'intitule « L'impact des différences individuelles sur le témoignage des témoins oculaires ». Elle a été professeure à temps partiel en

psychologie de 1996 à 2000, surtout au niveau du cours intitulé « Psychologie de l'adolescent, de l'adulte et du vieillard ». Elle demeure active dans ce domaine, étant membre du Comité de discipline du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick.

Récipiendaire de diverses bourses et distinctions, Lynne termine ses études à la Faculté de droit de l'Université de Moncton en 1993; d'ailleurs, c'est elle qui agit comme porte-parole à la collation des diplômes. C'est pendant son séjour à la Faculté de droit qu'elle commence à s'intéresser à l'AJEFNB, étant élue au sein de son conseil d'administration en tant que représentante des étudiants de la Faculté. Admise au Barreau de Nouveau-Brunswick en 1994, elle est nommée au poste de directrice adjointe du Centre international de la common law en français de l'Université de Moncton, poste qu'elle occupe toujours. Elle est chargée de cours à temps partiel et a collaboré au développement des projets médiatisés à la Faculté de droit; d'ailleurs, elle a conçu le cours médiatisé portant sur les contrats. Lynne aime toucher un peu à tout — elle est directrice générale de la *Revue de la common law en français* depuis 2002. En décembre 2003, elle est nommée à la Commission néo-brunswickoise sur la démocratie législative, pour un mandat d'un an.

Lynne est très active au sein du Conseil d'administration de l'AJEFNB, depuis quelques années déjà. Elle en est présentement trésorière et représentante du Comité du secrétariat pour ne nommer que ceux-là. Mentionnons qu'elle est co-responsable du *Camp d'été en droit 2004*, ayant collaboré très étroitement au succès de cette activité l'an dernier avec la présidente sortante, Louise AUCOIN.

Lynne CASTONGUAY est mariée à Yves PAGE et ils ont un fils, Yannick, qui a maintenant sept ans. Elle s'intéresse à la décoration intérieure, à la musique et au hockey. Ne soyez pas surpris de la trouver aux parties des *WildCats* de Moncton; c'est l'activité préférée de toute la famille !

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

*Président* Harold MICHAUD

*Adresse* AJEFNB  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

*Téléphone* (506) 853-4151  
*Télécopieur* (506) 853-4152  
*Courriel* [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca)  
*Site Web* [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

---